

Québec, le 7 octobre 2004

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application médecine

Changement à la longueur du mot de passe

À compter du 13 octobre 2004, pour répondre à une recommandation du Vérificateur général et augmenter la robustesse du mot de passe sur nos environnements technologiques, nous exigerons une longueur minimale de 8 caractères pour le mot de passe sur toutes les plateformes.

Le changement prendra effet à la prochaine expiration du mot de passe. Présentement les identifiants Blast sont sans expiration. Un mot de passe de 8 caractères devra être saisi **seulement si un problème obligeait la réactivation de celui-ci**. Par conséquent, les mots de passe de 6 caractères demeurent valides jusqu'à ce qu'un problème quelconque nécessite le changement de mot de passe.

Comme vous le savez, tous les développeurs de logiciels et les agences de facturation faisant de la transmission par BLAST sont concernés par ce changement. Toutefois, cela sera requis seulement pour les développeurs ou agences qui doivent réactiver leur mot de passe.

Pour les utilisateurs de l'application TIP-I, le mot de passe répond déjà à la norme de 8 caractères. Il n'y a donc rien à modifier au fonctionnement actuel.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer au numéro (418) 682-5127 avec M. Roger Gagnon (poste 4626).

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Agences commerciales de traitement de données - Médecine